

## Concours post-prépas : un parcours gagnant dans les grandes écoles de management

### Retour sur les 5 derniers concours (2018 - 2022)

Malgré la pandémie de COVID-19 et la diminution récurrente du nombre de candidats inscrits au concours, suivant ainsi l'évolution à la baisse des effectifs d'élèves en classes prépa pour la filière économique et commerciale, les concours ont pu se tenir ces dernières années dans les meilleures conditions possibles et ont permis chaque année à plus de 7 500 candidats issus des CPGE d'intégrer les meilleures écoles françaises de management (chiffres SIGEM) :

- . 7 644 candidats affectés par SIGEM pour 9 875 inscrits en 2022 (5 448 pour 22 écoles BCE)
- . 7 522 affectés pour 9 959 inscrits en 2021 (5 585 pour 23 écoles BCE)
- . 7 538 affectés pour 10 232 inscrits en 2020 (5 618 intégrés pour 24 écoles BCE)
- . 7 515 affectés pour 10 546 inscrits en 2019 (6 140 intégrés pour 27 écoles BCE),
- . 7 574 affectés pour 10 799 inscrits en 2018 (6 201 intégrés pour 27 écoles BCE).

Notez la remarquable stabilité du nombre de candidats intégrés dans les écoles !

Réjouissons-nous de la pérennité de ce modèle français qui permet aux grandes écoles de management de recruter des milliers de candidats d'excellence et aux élèves de CPGE de bénéficier d'une formation pluri-disciplinaire de grande qualité et d'acquérir des méthodes de travail et des compétences qui leur serviront tout au long de la vie.

Et rappelons-le : à condition de travailler régulièrement, un candidat issu des CPGE qui passe les concours a plus de 90 % de chances d'intégrer l'une des 24 écoles de management qui recrutent aujourd'hui sur classes prépa et d'obtenir in fine un diplôme visé à Bac+5 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, conférant le grade de Master, avec des perspectives très favorables en termes d'insertion professionnelle et de niveau de salaire à la sortie.

## Des professionnels mobilisés pour un concours gage de qualité, de sélectivité et d'égalité des chances

Sous la coordination de la Direction des Admissions et Concours (DAC), de nombreuses parties prenantes contribuent à l'organisation des concours : 750 enseignants, dont 150 responsables d'épreuves et concepteurs de sujets, pilotés par les écoles « conceptrices » qui ont la responsabilité académique des épreuves du concours, 750 correcteurs de copies, 60 centres d'écrit, en majorité des lycées publics, sous l'autorité des proviseurs et proviseurs adjoints, 1 200 surveillants et autres personnels chargés d'assurer l'organisation logistique, le respect des consignes, notamment les protocoles sanitaires en période de pandémie, et la surveillance des candidats.

Organiser les écrits d'un concours comme celui de la Banque Commune d'Épreuves (BCE), sur deux semaines avec plus d'une centaine d'épreuves, n'est pas une mince affaire, particulièrement en période de pandémie. A l'issue du premier confinement, les épreuves écrites du concours 2020 ont pu se tenir en intégralité malgré toutes les incertitudes et un report de deux mois piloté par l'IGESR en coordination avec les autres concours post-prépas.

Avec l'utilisation croissante d'internet, des portables et des réseaux sociaux, certains incidents de parcours sont rapidement pointés du doigt par des enseignants soucieux avant tout de la réussite de leurs élèves et suscitent parfois des polémiques passionnées qui éclipsent malheureusement le bon déroulement général des épreuves.

Dans l'objectif de sécuriser encore plus les différentes étapes du concours et de renforcer les actions en faveur de l'égalité des chances des candidats, rappelons que les écoles de management membres de la BCE ont adopté ces dernières années les mesures suivantes :

- . Elaboration d'une Charte d'éthique et de déontologie du concours BCE,
- . Constitution d'un Comité d'éthique et de déontologie,
- . Signature par les concepteurs et responsables d'épreuves d'une convention portant engagement de respecter les dispositions de la Charte,
- . Obligation pour les intervenants de renseigner une déclaration d'intervention dans les établissements où ils enseignent.

Concernant la dernière polémique sur les allégations de triche, des sanctions sévères ont été décidées lors des jurys d'admissibilité des écoles à l'encontre des candidats incriminés et des mesures fortes sont prises pour dissuader à l'avenir toute velléité de s'y adonner :

- . En 2022, ce sont une dizaine de candidats (BCE et Ecricome) qui ont fait l'objet de sanctions allant jusqu'à l'exclusion des concours pour une période de 3 à 5 ans.

Rappel : les candidats pris en flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude lors d'un examen ou d'un concours sont autorisés à continuer à composer et à se présenter aux épreuves suivantes tant que la sanction n'a pas été décidée.

- . Pour 2023, la BCE et Ecricome vont modifier leurs règlements de concours respectifs afin de renforcer les sanctions en cas de fraude et faire en sorte qu'un candidat puisse être exclu de l'ensemble des écoles des deux banques dans les cas les plus graves.

Comme cela était le cas avant la pandémie, tout appareil électronique (portable, montre connectée...) devra être éteint et rangé dans un sac déposé en fond de salle. Tout candidat qui sera surpris avec un appareil non autorisé sur lui, même éteint, sera automatiquement sanctionné. Des détecteurs pourront être installés de manière aléatoire et les surveillants seront autorisés à contrôler le contenu des poches des candidats.

. En accord avec l'APHEC, l'APLCPGE et l'IGESR, les enseignants de CPGE sont invités à mieux sensibiliser leurs élèves, futurs candidats, à la nécessité d'adopter un comportement éthique et responsable, à respecter les dispositions des règlements de concours et des consignes qui leur sont données, et à ne pas prendre de risques inconsidérés les exposant à des sanctions lourdes de conséquences.

### Organisation des épreuves écrites du concours BCE

Comme les autres concours post-prépas, le concours BCE s'appuie sur le professionnalisme des proviseurs de lycées et des responsables de centres qui supervisent les épreuves écrites. La très grande majorité des centres d'écrit sont des lycées publics avec lesquels la DAC signe des conventions précisant les modalités d'organisation du concours. Selon les cas, les surveillants sont recrutés soit directement par la DAC en Ile-de-France, soit localement dans les autres régions, mais tous sont rémunérés par la DAC dans le cadre de contrats de vacation.

Ce sont souvent les mêmes centres qui accueillent chaque année tous les concours post-prépas, emploient les mêmes surveillants et appliquent des consignes similaires. Les chefs de centres d'écrit, généralement le proviseur ou le proviseur adjoint, encadrent les surveillants, s'assurent qu'ils sont en nombre suffisant et disposent de livrets d'instructions détaillés pour la bonne organisation des épreuves.

**La BCE - Banque Commune d'Épreuves est le principal concours post-prépas et regroupe en 2022-2023 19 écoles de management**, toutes membres de la Conférence des Grandes Ecoles et délivrant le grade de Master pour leur programme grande école :

**Audencia, Brest Business School, BSB Burgundy School of Business, EDHEC Business School, EM Normandie, emlyon business school, ESC Clermont Business School, ESCP Business School, ESSEC, Excelesia Business School, Grenoble Ecole de Management, HEC Paris, ICN Business School, INSEEC Grande Ecole, Institut Mines Télécom Business School, ISC Paris Grande Ecole, SCBS - South Champagne Business School, SKEMA Business School, TBS Education**

et 3 écoles associées : **ENSAE Paris, ENS Paris-Saclay, Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr**

[www.concours-bce.com](http://www.concours-bce.com)

Chiffres clés de l'activité

**9 616 candidats au concours BCE en 2022**

**110 000 copies**

**60 centres de concours**

**2 000 concepteurs, correcteurs, examinateurs, chefs de centre, surveillants...**

La BCE est régie par une charte et un règlement intérieur qui définissent les principales règles de fonctionnement. Chaque école signe une convention avec la DAC qui est l'opérateur du concours.

Dans le cadre du Conseil BCE, les écoles décident des principales évolutions du concours et votent le budget. Le concours BCE, comme la plupart des écoles, ne bénéficie d'aucune subvention publique. Les droits d'inscription au concours acquittés par les candidats non boursiers ne couvrent qu'une partie du coût des épreuves écrites et des épreuves orales organisées par les écoles sur leurs campus respectifs.

## **Direction des Admissions et Concours (DAC)**

Depuis 1991, la Direction des Admissions et Concours (DAC) est un opérateur de concours pour les grandes écoles de management en vue du recrutement de candidats d'excellence.

C'est un service de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France qui intervient dans le cadre d'une « convention de délégation de mise en œuvre et de suivi du projet de portée nationale » signée entre CCI France et la CCI Paris IDF.

La DAC est l'opérateur de la BCE - Banque Commune d'Epreuves, concours post-prépas commun à 19 grandes écoles de management et 3 écoles associées en 2022-2023.

La DAC prend également en charge l'organisation des épreuves orales d'HEC Paris sur le campus de Jouy-en-Josas.

La DAC est aussi l'opérateur de SIGEM, système d'affectation des candidats dans les écoles de management à l'issue des concours BCE et Ecricome.

Au cœur de l'éco-système et du continuum Classes Prépas (CPGE) - Grandes Ecoles, la DAC intervient pour organiser et sécuriser les différentes phases des processus de sélection :

. Conception des sujets : relations avec les concepteurs, rédaction de cahier des charges, choix des sujets, relecture et mise en forme, diffusion et respect des règles de confidentialité.

. Organisation des épreuves écrites et de certaines épreuves orales : inscriptions en ligne des candidats, réservation, livraison et supervision des centres de concours, recrutement et paie des correcteurs et surveillants, prise en charge des copies et suivi des corrections, remontée et vérification des notes, préparation des jurys d'admissibilité et d'admission.

La DAC assure également un rôle de pilotage et de coordination des actions et des évolutions, en liaison étroite avec les associations d'enseignants et de proviseurs de lycées avec CPGE, des représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de l'Inspection Générale (IGESR) et des grandes écoles de management.

### **Contact presse**

**Christian CHENEL**

**Directeur des Admissions et Concours (DAC)**

[cchenel@cci-paris-idf.fr](mailto:cchenel@cci-paris-idf.fr) - 01 39 67 58 12

[www.concours-bce.com](http://www.concours-bce.com)

La BCE - Banque Commune d'Epreuves est gérée par la Direction des Admissions et Concours de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France

Un service de

